

N° 2020.12.04.282

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de branchement d'eau potable avec empiètement sur trottoir et chaussée, 19 rue de Beauval à Carbon-Blanc, à compter du 14 décembre 2020 et durant 60 jours, réalisés par les entreprises CAPRARO & Cie 33 et PEPERIoT, son sous-traitant;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : À compter du 14 décembre 2020, et durant 60 jours, les entreprises CAPRARO & Cie 33 et PEPERIoT sont autorisées à effectuer des travaux de branchement d'eau et déplacement de compteur avec empiètement sur trottoir et chaussée, 19 rue de Beauval à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : L'entreprise PEPERIoT, sous-traitant, est autorisée à effectuer les travaux de réfection trottoir, chaussée et accotement, au droit des travaux.

ARTICLE 3 : La circulation sera alternée par feux tricolores au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 5 : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises CAPRARO & Cie 33 et PEPERIoT conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise CAPRARO & Cie 33
- L'entreprise PEPERIoT

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 04 décembre 2020

Le Maire-Adjoint,
Par Délégation,



Jean-Luc LANCELEVÉE.